

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**Convocation :** 19/09/2025

**Affichage liste délibérations :** 26/09/2025

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 34 **SECRÉTAIRE :** Madame RUTON

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

#### **ABSENT REPRÉSENTÉ**

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

**DEL20250925\_21**

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GIVORS TENNIS**

**RAPPORTEUR :** Loïc MEZIK

Pour la saison 2025, le club Givors Tennis a intégré dans ses effectifs une jeune joueuse âgée de 13 ans, récemment passée en 2<sup>e</sup> série. Participant à des compétitions internationales, elle obtient déjà des résultats prometteurs, avec des performances contre des adversaires classés jusqu'à deux rangs au-dessus d'elle.

Le club souhaite l'accompagner dans son projet de professionnalisation, mais cet engagement engendre des frais importants et imprévus. En effet, il incombe au club de faire de réels investissements en termes de matériel sportif :

- L'achat de balles pour les entraînements (coût estimé : 2 000 €) ;
- Le remplacement régulier de matériels spécifiques (coût estimé : 500 €).

Ces investissements bénéficieront ensuite, en deuxième main, aux adhérents de l'école de tennis et au public scolaire.

La Ville de Givors s'engage à soutenir le développement du sport local et à accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs projets.

Afin de soutenir le club Givors Tennis pour l'acquisition du matériel nécessaire à cet accompagnement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**35 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'ALLOUER une subvention d'un montant de 500 € à l'association Givors Tennis ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget communal.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.